

## Personne de confiance

### PERSONNE DE CONFIANCE

Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance qui pourra si vous le souhaitez:

- ▶ vous accompagner dans toutes vos démarches et participer aux entretiens avec les praticiens
- ▶ relayer vos convictions et vos souhaits si votre état de santé ne permet plus de le faire directement vous-même à un moment de votre séjour.

Vous pouvez désigner une personne de confiance différente de la personne à prévenir.

### PERSONNE A PREVENIR

La personne à prévenir est la référente de l'équipe médicale pour l'organisation pratique pendant et après le séjour. Elle est notamment prévenue lorsque votre sortie est programmée.

La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

**ATTENTION :** La personne de confiance ne doit pas être confondue avec la personne à prévenir qui est alertée par téléphone en cas d'aggravation de votre état de santé.

## TÉLÉCHARGER



Formulaire Droit du patient  
- (113Ko)



